

## FORMATION CONTINUE « ASH »

### Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (MFIN) 2019-2020 :

La Circulaire n° 2019-035 du 17 avril 2019 est parue au BO n° 16 du 18 avril 2019. En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au CAPPEI, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national.

Pour rappel, les modules de formation d'initiative nationale sont ouverts à l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation pour approfondir leurs compétences, donc les enseignants spécialisés, les enseignants non spécialisés, les PsyEN EDA et EDO, les AESH et autres personnels des établissements scolaires (voir le public concerné dans le descriptif du stage).

Les candidatures sont recueillies par le responsable académique de la formation continue qui doit les transmettre « **avant le 20 mai délai de rigueur** » à la DGESCO.

Une circulaire d'information académique avec appel à candidature doit parvenir aux collègues, **avant la tenue obligatoire d'une CAPD (article 7 de l'arrêté du 10 février 2017 et rappelé dans la circulaire)**.

Pour rappel, les collègues sortant de CAPPEI, ont de droit accès aux MIN dans la limite de deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé et d'un total de 100 h pendant les 5 ans qui suivent l'obtention du CAPPEI. Il est donc important de veiller à l'accessibilité et au respect de ce droit, même pour les départements éloignés. Le SNUipp-FSU exige la tenue de stages MIN « délocalisés » pour permettre à chacun de bénéficier de ces stages.

Une fois les candidatures validées, les ordres de mission seront délivrés par les services départementaux. Ces stages sont des stages de formation continue, l'ordre de mission peut ouvrir droit à des frais d'hébergement et de transport, selon les modalités du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, vérifiez votre ordre de mission avant tout déplacement.

#### Les lieux de stages se répartissent ainsi :

Lieux	Nombre de stages
Lyon	12
INSHEA -Suresnes 92	42
Grenoble	4
Limoges	6
Rouen	6
Paris	3
Besançon	7
ESPE Versailles	14
Niort	3

Strasbourg	2
Aix-Marseille	1
Rennes	1
Yonne	1
Saône-et-Loire	1
Nièvre	1
Côte d'Or	1
Châlons-en-Champagne	5
Laon	1
ESPE Aquitaine	2
Martinique	3
La Réunion	4
Guadeloupe	7
Guyane	1
Lille	4
Montpellier	5
Toulouse	2

### ***Programme des stages 2019-2020***

139 stages sont programmés pour l'an prochain (89 en 2018/2019, 47 en 2017/2018, 31 en 2016/2017, 22 en 2015/2016) autour des thèmes suivants :

<b><i>Thèmes des stages</i></b>	<b><i>Nombre de stages</i></b>
Troubles des fonctions cognitives	<b>9</b>
Troubles du spectre autistique	<b>13</b>
Troubles du comportement	<b>6</b>
Analyse de vidéos pédagogiques	<b>1</b>
Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	<b>17</b>
Handicap rare	<b>1</b>
Elèves à haut potentiel	<b>2</b>
Conduite de projets inclusifs	<b>2</b>
Apports de la recherche	<b>1</b>
Outils numériques et déficience visuelle	<b>7</b>
Elèves allophones	<b>1</b>
CPE	<b>3</b>
Langue des signes française/LPC	<b>7</b>
Enseignants référents	<b>2</b>
Enseignement en milieu pénitentiaire	<b>1</b>
AVS/AESH	<b>1</b>
Transition école - emploi	<b>1</b>
Préparation du Cappei - épreuves 1 et 3	<b>8</b>
Cappei - modules d'approfondissement	<b>28</b>
Cappei - modules de professionnalisation	<b>11</b>
École Inclusive	<b>17</b>